



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu tenue exceptionnellement à huis clos par voie de visioconférence

JEUDI 10 JUIN 2021 À 18 H

au siège social de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu 990, rue Dupré, Belœil, province de Québec.

Sont présents :

M. Normand Teasdale, président, maire de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil
M. Yves Lessard, vice-président, maire de la Ville de Saint-Basile-le-Grand
Mme Diane Lavoie, mairesse de la Ville de Belœil
M. Martin Dulac, maire de la Municipalité de McMasterville
M. Yves Corriveau, maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire
M. Denis Parent, maire de la Ville d'Otterburn Park

Sont également présents, de la Régie :

M. Pierre-Damien Arel, directeur incendie
Mme Sylvie Gosselin, secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 13 mai 2021
5. Conseil d'administration
 - 5.1. Achat d'une remorque pour les équipements de sauvetage d'urgence en milieu isolé
 - 5.2. Mandat pour l'arpentage du terrain boul. l'Heureux – Future Caserne 21
6. Ressources humaines
 - 6.1. Adopter le nouvel organigramme proposé
7. Finances
 - 7.1. Déboursés par chèque pour la période du 7 mai au 2 juin 2021
 - 7.2. Dépenses incompressibles pour la période du 7 mai au 2 juin 2021
8. Politiques et règlements
 - 8.1 Adoption - Règlement no 2020-013-01 – Gestion contractuelle



8.2 Avis de motion **et présentation du projet de** Règlement no 2021-017 concernant les tarifs pour les services de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu

9. **Points d'information**

- 9.1. Liste des interventions du mois de mai 2021
- 9.2. Présentation du logo pour le centre de formation
- 9.3. Héro de l'évacuation niveau secondaire

10. **Correspondance**

11. **Varia**

12. **Période de questions du public**

13. **Clôture de l'assemblée**

PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur Normand Teasdale mentionne que la séance se tient à huis clos en vertu du décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec et de l'arrêté numéro 2021-039 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 28 mai 2021 et déclare l'assemblée du conseil d'administration ouverte, il est 18h35.

2. Constatation du quorum

Le quorum est constaté par monsieur Normand Teasdale.

CA-2021-06-60

3. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Yves Lessard
APPUYÉ par Denis Parent

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour avec modification du titre au point 8.2 tel que présenté.

ADOPTÉE

CA-2021-06-61

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 13 mai 2021

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 13 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal est conforme aux discussions du 13 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 201 du *Code municipal du Québec* ;

EN CONSÉQUENCE,



IL EST PROPOSÉ par Yves Corriveau
APPUYÉ par Diane Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 13 mai 2021.

ADOPTÉE

5. Conseil d'administration

CA-2021-06-62

5.1 Achat d'une remorque fermé pour les équipements de sauvetage d'urgence en milieu isolé

CONSIDÉRANT QUE le programme d'optimisation des véhicules de la RISIVR spécifique aux VTT et traineau d'évacuation ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en vente de la motomarine du 325 et du 1031 et de certains de nos appareils respiratoires mentionnés au programme d'optimisation ;

CONSIDÉRANT QUE la transition du véhicule 525 de la caserne 25 vers la caserne 31 ;

CONSIDÉRANT QUE les nombreux équipements nécessaires à ce type de spécialité et le manque d'espace dans nos véhicules actuel ;

CONSIDÉRANT QUE l'efficacité et la rapidité à déployer ce type de spécialité lors d'incident en milieu isolé ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues, soient :

- Remorque GATOR de 16 175 \$ avant taxes
- GROUPE T.R.G. INC. de 16 180 \$ avant taxes
- REMORQUE 116 de 19 269 \$ avant taxes

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Remorque GATOR est le plus bas soumissionnaire, mais que ses prix sont sujets à changement sans préavis ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Martin Dulac
APPUYÉ par Denis Parent

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser l'achat d'une remorque 20 pieds servant à transporter les équipements de sauvetage d'urgence en milieu isolé. Que cette somme sera couverte par la vente des véhicules et équipements énumérés précédemment.

ADOPTÉE

CA-2021-06-63

5.2 Mandat pour l'arpentage du terrain du boul. l'Heureux – Future Caserne 21

CONSIDÉRANT QUE le mandat d'arpentage n'était pas inclus dans l'appel d'offres RISIVR-2021-04 structure et génie civil ;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur civil aura besoin d'un plan topographique du terrain pour faire ses plans ;

CONSIDÉRANT QUE le certificat de localisation du terrain avait été fait par Vital Roy, arpenteur – géomètre inc. ;

CONSIDÉRANT les demandes prix reçues et les délais d'exécution du mandat ;



EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Yves Lessard
APPUYÉ par Martin Dulac

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de donner le mandat de gré à gré à Vital Roy, arpenteur – géomètre inc. au montant de 9 000 \$ plus taxes :

- Levé topographique des lieux
- Plan d'implantation
- Nouveau certificat de localisation

Que cette dépense soit payée par le Règlement d'emprunt 2018-011, poste budgétaire 23-030-00-72.

ADOPTÉE

6. Ressources humaines

CA-2021-06-64

6.1 Adopter le nouvel organigramme proposé

CONSIDÉRANT les orientations stratégiques 2020-2021, notamment en matière de confirmation du niveau de service et de l'efficacité du service ;

CONSIDÉRANT l'organigramme adopté lors de la séance du 13 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT qu'un lieutenant ou capitaine à temps partiel est présent du lundi au vendredi, de 8 heures à 16 heures, dans chacune des casernes de la Régie ;

CONSIDÉRANT que pour atteindre un niveau de gestion opérationnelle efficient, le chef aux opérations nécessiterait un officier pouvant le soutenir dans sa gestion des équipes de travail en dehors de ces plages horaires ;

CONSIDÉRANT qu'en dehors de ces plages horaires, la Régie doit se pourvoir d'un cadre en devoir en garde externe ;

CONSIDÉRANT que la conversion et la bonification des postes de lieutenant et de capitaine à temps partiel de la caserne 21 en quatre postes de lieutenant permanent à temps plein engendreraient stabilité et efficacité au niveau de la structure opérationnelle, permettant la promotion à l'interne, favorisant la mobilité de la main-d'œuvre, proposant ainsi des possibilités de développement de la relève en plus de la mobilisation des employés à temps plein.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Yves Corriveau
APPUYÉ par Diane Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le nouvel organigramme proposé notamment en :

- autorisant le processus de dotation de quatre (4) lieutenants permanents à temps plein assignés à la caserne 21 ;
- supprimant la garde externe du cadre en devoir dès l'entrée en fonction des quatre (4) lieutenants permanents à temps plein.

ADOPTÉE



7. Finances

CA-2021-06-65

7.1 Déboursés par chèque pour la période du 7 mai au 2 juin 2021

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 16 du *Règlement 2020-015 en matière de contrôle et de suivi budgétaire de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu*, le secrétaire-trésorier doit préparer et déposer périodiquement au conseil d'administration un rapport constatant toutes les dépenses effectuées par les employés de la Régie ;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier a préparé un rapport des déboursés par chèque pour la période du 7 mai au 2 juin 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits suffisants pour procéder auxdits déboursés par chèque ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Martin Dulac
APPUYÉ par Yves Lessard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- 1) D'autoriser et ratifier, le cas échéant, le paiement des déboursés par chèque énumérés dans le rapport ci-joint pour la période du 7 mai au 2 juin 2021, le tout se détaillant comme suit :

DÉBOURSÉS PAR CHÈQUE	
Liste des chèques émis et approuvés depuis le dernier conseil d'administration	
Liste des chèques à approuver par le conseil d'administration (chèques no : 1235 à 1267)	147 620,84 \$
TOTAL DES DÉBOURSÉS PAR CHÈQUE	147 620,84 \$

- 2) D'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement desdits déboursés par chèque.

ADOPTÉE

CA-2021-06-66

7.2 Dépenses incompressibles pour la période du 7 mai au 2 juin 2021

CONSIDÉRANT QU'il est prévu à l'article 8c) du *Règlement 2020-014 déléguant à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu* que le conseil d'administration délègue à la secrétaire-trésorière de la Régie, l'autorisation de payer les dépenses incompressibles ;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses incompressibles sont énumérées à l'article 8 du *Règlement 2020-015 en matière de contrôle et de suivi budgétaire de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu*.

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier a préparé un rapport des dépenses incompressibles pour la période du 7 mai au 2 juin 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits suffisants pour procéder au paiement desdites dépenses incompressibles ;

EN CONSÉQUENCE,



IL EST PROPOSÉ par Diane Lavoie
APPUYÉ par Denis Parent

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser et ratifier le paiement des dépenses incompressibles énumérées dans le rapport ci-joint pour la période du 7 mai au 2 juin 2021, le tout se détaillant comme suit :

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES	
Paiements directs et prélèvements préautorisés	
Fournisseurs	301 172,88 \$
Transferts électroniques	
Paie et autres	213 276,86 \$
TOTAL DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES	514 449,74 \$

ADOPTÉE

8. Politiques et règlements

CA-2021-06-67

8.1 Adoption - Règlement no 2020-013-01 concernant la gestion contractuelle de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 2020-013 sur la gestion contractuelle a été adopté par la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu le 11 juin 2020 ; conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (ci-après appelée « *L.C.V.* ») ;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumission publique ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 13 mai 2021.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Denis Parent
APPUYÉ par Diane Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le règlement no 2020-013-01 concernant la gestion contractuelle de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu

ADOPTÉE



8.2 Avis de motion et présentation du projet de règlement no 2021-017 concernant les tarifs pour les services de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu

AVIS DE MOTION est donné par M. Yves Corriveau à l'effet que, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, il soumettra pour adoption le Règlement no 2021-017 concernant les tarifs pour les services de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu. Ce règlement remplacera les règlements numéros 2018-006 et 2018-06-01.

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes et l'article 445 du Code municipal du Québec, le projet de règlement est présenté aux membres du conseil et une copie dudit règlement leur est remise pour étude et commentaires avant qu'il ne soit adopté.

9. Points d'information

- 9.1 Liste des interventions du mois de mai 2021
- 9.2 Présentation du logo pour le centre de formation
- 9.3 Héro de l'évacuation niveau secondaire

Les membres du conseil d'administration prennent acte des documents et/ou informations.

10. Correspondance

11. Varia

12. Période de questions du public

Aucune question reçue par courriel au conseil d'administration.

CA-2021-06-68

13. Clôture de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par Martin Dulac
APPUYÉ par Yves Corriveau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de lever la séance, il est 18h55.

ADOPTÉE

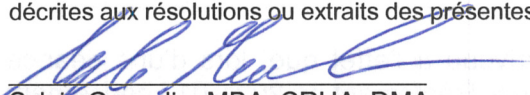

Normand Teasdale
Président d'assemblée
Président du conseil d'administration


Sylvie Gosselin, MBA, CRHA, DMA
Secrétaire d'assemblée
Secrétaire-trésorière

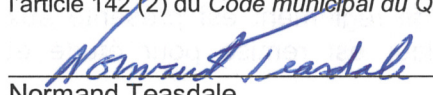


CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)

Je, soussignée, Sylvie Gosselin, secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants (CCS) pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le tout avec les transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et chaque fois que c'est nécessaire. Les CCS sont ici émis à l'égard des dépenses décrites aux résolutions ou extraits des présentes et portent les numéros correspondants à ces résolutions ou extraits.


Sylvie Gosselin, MBA, CRHA, DMA
Secrétaire-trésorière

Je soussigné Normand Teasdale, président de la Régie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.


Normand Teasdale
Président du conseil d'administration